



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 décembre 2015

L'an deux mil quinze, 15 décembre 2015 à 20 h 30, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame DELAUNAY Catherine, Maire.

PRESENTS: Mesdames J DUBOST, L MARTIN-THIMOLEON, M KADOUCH, G TOLLET, D.MERALS-DUPONT.

Messieurs D BROQUET, JC CHARBIT, S FILLION, X BOURDIN, .JP CHAUVIN, Y MERLE, B.DUFAYS, D.CABIT

Maryse VIAUX, procuration Mme DELAUNAY

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARTIN-THIMOLEON

Madame le Maire procède à l'appel. Madame MARTIN-THIMOLEON est désignée secrétaire de séance.

Mme Le Maire propose de retirer la délibération numéro quatre (délibération sur le tarif des structures ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement) puisque la convention ne nous est pas parvenue. Un nouveau conseil sera programmé. Il convient d'ajouter les délibérations suivantes :

- les tarifs de la location de la salle polyvalente
- Proposition d'achat de la station de pompage.

1°) Désignation du représentant de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

Il s'agit de la désignation du représentant à la communauté Urbaine Seine et Oise pour représenter la commune. La commune a un représentant. L'entité sera créée au 1^{er} janvier 2016. Il est demandé de voter pour désigner un représentant pour la future EPCI. Il s'agit d'une Fusion de six EPCI. Le préfet devrait rendre son arrêté de création le 24 décembre. L'assemblée demande le report de la délibération à un prochain conseil.

14 pour

1 abstention – Yves MERLE

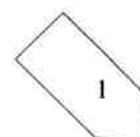
2°) Délibération sur l'approbation de la convention de gestion provisoire relative à la compétence cadre de la commune et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

L'assemblée demande à l'unanimité le report de la délibération à un prochain conseil.

3°) Convention de gestion d'équipements et de services de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

L'assemblée demande à l'unanimité le report de la délibération à un prochain conseil.

4°) délibération sur le tarif des structures ALSH (Accueil de loisirs Sans Hébergement) et définition du quotient familial 2015-2016



Au 1^{er} janvier 2016 la compétence périscolaire revenant à la commune, une convention de gestion avec la commune d'Aubergenville est envisagée jusqu'à la fin de l'année scolaire. N'ayant pas connaissance de la convention, l'assemblée demande à l'unanimité le report de la délibération à un prochain conseil.

5°) Approbation du rapport de la Commission Locale de Transferts des Charges

Certaines compétences transférées à la CCSM reviennent à la commune au 01 janvier 2016. Il s'agit du portage des repas, du périscolaire, maintien à domicile. La commission locale de transfert des charges a donc évalué ce que ces nouvelles compétences coûtaient actuellement à la CCSM. Ces sommes s'ajoutent à la compensation de 167 349 euros que la commune percevait au titre de l'attribution de compensation depuis la création en 2005. Le principe sur les nouvelles compétences transférées doivent être neutre financièrement pour la commune. Cette nouvelle attribution de compensation qui sera versé par la CU est fixe, elle n'évolue pas dans le temps.

La somme pour le périscolaire s'élève à 84 808,82 euros pour le portage des repas : 7591,11 euros, le maintien à domicile : 3413,75 euros

Le nouveau montant total proposé par la CLET se monte à 259 748,93 euros à partir de 2016

1 abstention M. BOURDIN
14 pour

6°) Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015).

Comme tous les ans Mme LE MAIRE indique qu'en attendant le nouveau budget, la commune a la possibilité de liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015).
L'assemblée accepte la délibération à l'unanimité.

7°) Délibération autorisant l'encaissement pour créer une régie avec la commune d'Aubergenville pour encaisser permettre l'encaissement d' Aulnay Nezel concernant le périscolaire

L'assemblée demande à l'unanimité le report de la délibération à un prochain conseil.

Tarifs pour la location de la salle polyvalente

Les tarifs sont votés comme suit à l'unanimité :

- 400 euros pour les Aulnaysiens
- 1000 euros pour les extérieurs

Faire l'évaluation du chiffre d'affaire généré avant l'augmentation et le taux d'occupation actuel.

Acquisition du forage d'eau potable de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre, de ses installations de traitement et assiette du terrain.

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'intention du Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE) d'acquérir le forage d'eau potable d'Aulnay-sur-Mauldre et ses installations pour un montant de 150 000€,

l'acquisition du forage. En passant en CU la compétence eau est reprise par la CU et la commune la compétence et les revenus y afférant. Mme le Maire lit à l'assemblée le courrier envoyé par le président. Le syndicat projette de faire de la décarbonatation.

L'assemblée accepte la délibération à l'unanimité.

Divers

Projet schéma départemental

Il s'agit de fixer les EPCI à un minimum de 15 000 habitants, le document était à disposition en mairie pour tous les élus.

L'assemblée en a pris acte. Au travers des syndicats auxquels les conseillers représentent la commune il est possible de défendre la Mauldre.

Questions de Mme KADOUCH

Concernant les demandes des procès-verbaux du pôle métropolitain, il convient de s'adresser au président.

Sécurité routière : Mme Kadouch souhaitait rencontrer la responsable de la sécurité routière à la CCSM concernant la rue de la Falaise ce qu'elle n'a pu obtenir. M. BROQUET précise qu'une étude avait été faite par le passé pour réduire la largeur de la chaussée et augmenter la largeur des trottoirs, mais avec un trottoir minimum de 140 cm, il n'y aura plus la largeur nécessaire pour la chaussée, il y a de réelles contraintes techniques pour élargir le trottoir, rue de la falaise. La compétence voirie passe à la CU au 01 janvier 2016.

Contrat rural

La réception des bâtiments quelques réserves. L'électricité sera mise au service technique cette semaine. Les peintures seront achevées mi-janvier 2016.

Finances : il reste 118000 euros à payer.

Recettes : les subventions du Département et de la Région sont partiellement versées.

Reste des soldes des subventions : 190 928 euros.

Aucune décision n'a été prise concernant l'utilisation des locaux disponibles suite au contrat rural.

Marche de Noël

Un point est fait par M. DUFAYS sur l'organisation du marché de Noël.

Fin de séance 22h

La secrétaire

Laurence MARTIN-THIMOLEON

